



Dunham, le 8 juin 2018

Chers parents,

Vous recevez aujourd'hui la liste des fournitures scolaires à acheter durant l'été au magasin de votre choix. Vous pourrez donc profiter des promotions estivales. Cette liste est la partie commune des fournitures scolaires pour les élèves. Vous devrez également vous procurer quelques articles de plus selon la classe où sera inscrit votre enfant puisque les gestions de classes sont différentes.

#### 4<sup>e</sup> année

- ☞ 1 bâton de colle jumbo
- ☞ 1 règle de plastique transparente de 30 cm
- ☞ 2 gommes à effacer
- ☞ 10 crayons à la mine
- ☞ 1 stylo (correction)
- ☞ 1 paire de bons ciseaux
- ☞ 8 cahiers lignés (Type Canada)
- ☞ 1 paquet de feuilles mobiles (100 feuilles)
- ☞ 1 ensemble de 12 crayons marqueurs + 12 crayons de bois
- ☞ 1 surligneur
- ☞ 1 cahier quadrillé (Type Canada)
- ☞ 2 crayons à acétate effaçables à sec pointe fine avec efface
- ☞ 1 paquet de 5 onglets séparateur
- ☞ 1 cartable 1po avec pochettes
- ☞ 2 cartables 1½po avec pochettes
- ☞ 5 duo-tang
- ☞ 1 ruban adhésif avec dévidoir
- ☞ 20 pochettes protectrices transparentes
- ☞ 1 aiguiseur
- ☞ Boîte de mouchoirs (facultatif, au besoin)

**Ne pas oublier d'identifier tout le matériel de l'enfant s.v.p.**

\* Il est important de respecter le matériel demandé (couleur, format, etc.) pour faciliter la tâche de votre enfant et la gestion en classe. Les exemples donnés sont à titre purement indicatif, pour vous aider dans votre choix. Faites attention à la qualité du matériel que vous vous procurer. Il sera utilisé toute l'année. Essayer d'éliminer les articles qui deviennent rapidement des jouets et peuvent nuire à la concentration de l'élève.

SVP IDENTIFIER CHAQUE ITEM au nom de votre enfant (crayons, effaces, etc).

Réutiliser le matériel que vous avez déjà s'il est encore en bon état... On récupère !

Il est suggéré d'avoir à la maison, en version papier, un dictionnaire français, un dictionnaire anglais/français et une grammaire de type Bescherelle, pour les travaux et les devoirs.



Bonne Année 2018-2019 !